

### CÉAS de la Mayenne Centre d'étude et d'action soci

6 rue de la Providence 53000 Laval Tél. 02 43 66 94 34 Fax : 02 43 02 98 70 . ceas53@wanadoo.fr Site Internet : www.ceas53.org

# Sulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro : Nathalie Houdaver.

# **Élections locales**

### Sénateurs et députés ne se mettront pas (tout de suite) d'accord

Le projet de loi portant sur la réforme des élections locales a été adopté en deuxième lecture par le Sénat, mais avec des modifications. Autant dire qu'à ce stade, on se retrouve au point pratiquement zéro puisque les sénateurs n'ont pas validé l'élection du binôme femme-homme au scrutin majoritaire pour les prochaines élections cantonales (ou départementales).

Par ailleurs, dans la partie du texte qu'ils ont adoptée, les sénateurs sont revenus au seuil des 1 000 habitants pour l'application du scrutin de liste proportionnel pour les élections municipales (liste paritaire). En première lecture, les députés avaient descendu le seuil à 500 habitants. Une autre pierre d'achoppement porte sur la réduction du nombre de conseillers municipaux dans les communes de moins de 3 500 habitants : les sénateurs ont complètement écarté cette proposition.

Au final, un accord existe au moins pour l'obligation d'une déclaration de candidature avant chaque tour de scrutin.

Le projet de loi est revenu en deuxième lecture à l'Assemblée nationale où il a fait l'objet de discussions en séance publique les 26 et 27 mars. Entre autres, la Commission des lois avait réintroduit le binôme femme-homme pour les élections cantonales (départementales) et fixé à nouveau le seuil pour le scrutin de liste des élections municipales à 500 habitants. Les explications de vote et le vote par scrutin public sont programmés le mardi 2 avril, à 16 h 15. Si le texte est adopté, mais donc avec un contenu différent de celui voté par le Sénat, il y aura désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur plusieurs dispositions importantes.

Pour sortir de l'impasse, à l'initiative du Premier ministre, une Commission mixte paritaire, composé de sept sénateurs et de sept députés, cherchera à établir un texte commun.



### Histoires de bulles au château de Mayenne

Du 15 juin au 11 novembre 2013, le château de Mayenne offrira à ses visiteurs une exposition : Histoires de bulles - Le Moyen Âge et la bande dessinée. Cette exposition présentera le Moyen Âge à travers le regard des auteurs de bandes dessinées. « Quels sont leurs thèmes de prédilection, leurs sources d'inspiration, leurs influences ? » Ces questionnements amèneront à découvrir « comment la bande dessinée est un vecteur pour

comprendre, transmettre ou détourner l'époque médiévale ».

L'exposition s'appuiera sur l'exploration de l'œuvre de deux auteurs importants, François Bourgeon et François Dermaut. Leur série, respectivement Les Compagnons du crépuscule et Les Chemins de Malefosse, sont « toujours des best-sellers de la bande dessinée ». L'objectif sera ainsi de « tenter de reconnaître leurs influences et de les replacer dans leur contexte historique. Mais aussi d'identifier les différentes phases de travail menant à la planche originale : le croquis, le crayonné, le story-board ».



N° 495

François Dermaut

Pour ce faire, l'exposition s'appuiera également sur le travail de Philippe Luguy (*Percevan*), Jean-Claude Servais (Isabelle), Gillet Chaillet (Vasco) et Jean-Luc Prou (Le Secret des anges).

## Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM) : après les chapelles, « le patrimoine de la Mayenne »

En 2010, la SAHM avait publié un guide sur les chapelles du département (1). Sur le même modèle (2), elle publie cette année, sous la plume de Jacques Naveau, Le patrimoine de la Mayenne - 500 sites à découvrir. Une présentation officielle, avec l'auteur, est programmée le samedi 6 avril, à 11 h, au château de Sainte-Suzanne (3).

Il s'agit d'un « guide pratique, annonce la SAHM, destiné à accompagner tous ceux qui veulent découvrir ou revoir, à l'appui d'une documentation actualisée, des éléments du patrimoine mayennais ». L'auteur a dû effectuer des choix draconiens pour se limiter aux « 500 sites à découvrir » : il a privilégié leur visibilité depuis l'espace public ou leur ouverture à la visite.

Jacques Naveau a procédé à un « réexamen systématique de tous les sites concernés, en se mettant dans la situation du promeneur ». La démarche est d'autant plus opportune que pour certains monuments, le Dictionnaire de l'abbé Angot est souvent la seule source disponible. Or, « si ce dernier a réalisé un travail d'une valeur exceptionnelle sur les archives, il s'intéressait moins au bâti pour lequel ses jugements ne peuvent être suivis sans examen critique ».

Les recherches de Jacques Naveau l'ont amené à se poser « un certain nombre de questions » sur « des édifices modestes restés dans l'oubli » ou sur « des monuments plus connus dont la datation traditionnelle ne lui a pas paru évidente ». D'où des hypothèses nouvelles. « Ce livre ne prétend pas apporter une vérité absolue, souligne la SAHM. Mais si le chercheur d'aujourd'hui ne sait pas forcément ce qui est vrai, il sait au moins un peu mieux que ses prédécesseurs ce qui est faux, par l'expérience accumulée des générations »...



### Le 18 avril. à Laval La terre est à ceux qui la cultivent...

Le jeudi 18 avril, à 20 h 30, à l'Espace régional, 43 quai Gambetta, à Laval, l'association Solidarité Entraide Mexique (SEM) organise une soirée-conférence avec la projection d'un documentaire de quinze minutes, La terre est à ceux qui la travaillent. Ce film nous conduit dans le village de Bolon Aja'aw, au nord de l'État du Chiapas, en bordure des cascades d'Agua Azul, au Mexique. Le gouvernement fédéral a vendu la terre de Bolon Aja'aw à des compagnies privées afin que ces dernières construisent des centres d'écotourisme. Une rencontre entre les fonctionnaires gouvernementaux mexicains et les autorités zapatistes offre un point de vue critique sur les conséquences réelles et pratiques de cet écotourisme.

André Chiron, membre d'un Comité de solidarité avec le mouvement zapatiste du Mexique. animera un débat. À l'issue de celui-ci, une dégustation de café du Chiapas sera proposée.



« Le Conseil constitutionnel a fini par s'imposer comme "derenseur des droits et illustres , 3000 100 application de leur loi les ministres se gardent, quant à eux, du moindre commentaire désobligeant à l'adresse d'une institution qui pourra leur être utile lorsqu'ils reviendront dans l'opposition... On se soumet donc de bonne grâce à des juges qui détiennent sur les élus l'avantage de l'inamovibilité pour les neuf années de leur unique mandat... Pourtant, ne fait pas preuve de sagesse qui veut, et l'examen attentif des décisions suprêmement hétéroclites du Conseil constitutionnel incite à la réserve le citoyen soucieux de sa souveraineté... constitutionnelle ».

Anne-Cécile Robert, « Conseil constitutionnel français – Vous avez dit "sages" ? », Le Monde diplomatique d'avril 2013.

<sup>(1) –</sup> Cf. La Lettre du CÉAS n° 261 de juillet 2010 (pages 1 à 3 – article repris sur le site Internet du CÉAS, rubrique Histoire et patrimoine > La Mayenne, ses publications).
(2) – Cf. La Lettre du CÉAS n° 289 de janvier 2013 (page 4).

<sup>(3) –</sup> Le guide sera distribué gratuitement aux membres de la SAHM à jour de leur cotisation 2012. Une participation aux frais est demandée aux personnes qui assistent aux conférences de la SAHM sans en être adhérentes.